

## PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Macamic tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2020, à 19 h, par vidéoconférence zoom, à laquelle étaient présents la mairesse, Lina Lafrenière, les conseillères et les conseillers suivants : Laurie Soulard, Manon Morin, Ghislain Brunet, Patrick Morin et Mathieu Bellerive.

La conseillère Suzie Domingue a assistée à la séance par assistance téléphonique.

Étaient également présents l'adjointe à la direction générale et secrétaire-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt.

2020-12-264

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence ZOOM;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu unanimement :

QUE : Le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence ZOOM.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse Lina Lafrenière ouvre la séance à 19 h.

### **CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Un avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi sur les cités et villes, article 323, à tous les membres du conseil de la Ville de Macamic.

2020-12-265

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par la mairesse Lina Lafrenière.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Nomination d'un directeur (trice) général(e) et secrétaire-

- trésorier (ière) :
4. Signataires pour les effets bancaires;
  5. Carte de crédit Visa Affaires pour le directeur(trice) générale et secrétaire-trésorier(ière);
  6. Fermeture au public du bureau municipal – COVID-19;
  7. Période de questions;
  8. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2020-12-266

**3. NOMINATION DU DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E) ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER(IÈRE)**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : Madame Évelyne Bruneau soit nommée au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Ville de Macamic selon les conditions de travail négociées entre les parties;

QUE : Madame Évelyne Bruneau sera en probation pour deux (2) périodes de six (6) mois à compter de sa date d'embauche;

QUE : La mairesse, Lina Lafrenière soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Macamic tous les documents reliés à son embauche et l'entente relative à ses conditions de travail et de rémunération, lesquelles seront applicables à partir de la date d'embauche, soit le 4 janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2020-12-267

**4. SIGNATAIRES POUR LES EFFETS BANCAIRES**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Patrick Morin et résolu :

QUE : Les personnes suivantes sont autorisées à signer les effets bancaires qui se rattachent au folio # 446790 de la Ville de Macamic :

- Lina Lafrenière, mairesse ou
- Suzie Domingue, mairesse substitut et;
- Évelyne Bruneau, directrice générale et secrétaire-trésorière ou;
- Joëlle Rancourt, adjointe à la direction générale et secrétaire-trésorière adjointe ou;
- Ginette Labbé, secrétaire-trésorière adjointe.

QUE : Les personnes suivantes sont autorisées à signer les effets bancaires qui se rattachent au folio # 451308 de la Ville de Macamic;

- Lina Lafrenière, mairesse ou
- Suzie Domingue, mairesse substitut et;

- Évelyne Bruneau, directrice générale et secrétaire-trésorière ou;
- Joëlle Rancourt, adjointe à la direction générale et secrétaire-trésorière adjointe ou;
- Ginette Labbé, secrétaire-trésorière adjointe.

QUE : Les personnes ci-dessous soient autorisées à récupérer les commandes numéraires pour un montant maximal de cinq cents (500 \$) dollars :

- Jocelyne Laforest, secrétaire administrative
- Mathieu Guillemette, directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
- Suzie Trudel, responsable bibliothèque, culture et loisirs

QUE : Cette résolution est valide à compter de ce jour et abroge et remplace toute autre résolution déjà adoptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2020-12-268

5. **CARTE DE CRÉDIT VISA AFFAIRES POUR LA DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E) ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER(IÈRE)**

Il est proposé par la conseillère Luarie Soulard, appuyé par le conseiller Mathieu Bellerive et résolu :

QU' : Une carte de crédit Visa affaires avec une limite de crédit de 5 000 \$ soit demandée au nom de Évelyne Bruneau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2020-12-269

6. **FERMETURE AU PUBLIC DES ÉDIFICES MUNICIPAUX – COVID-19**

Considérant que dans le contexte actuel de la pandémie de la COVID-19, le gouvernement a établis des directives en prévision de la période des Fêtes;

Considérant que parmi ces directives, le gouvernement recommande fortement le confinement volontaire, du 17 décembre au 3 janvier 2021 inclusivement , quel que soit le niveau d'alerte de notre région ;

Considérant que le gouvernement juge les mesures mises en place pour le temps des Fêtes comme étant un contrat moral;

Considérant que la Ville de Macamic doit prendre des mesures pour limiter la propagation des infections;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : La Ville de Macamic procède à la fermeture au public de l'hôtel de ville et de la bibliothèque municipale Desjardins ainsi que la blibliothèque et de la salle communautaire du

secteur Colombourg, du 17 décembre 2020 jusqu'au 3 janvier 2021 inclusivement, et ce, selon les recommandations du premier ministre.

QUE : Pour ce qui est de la fermeture au public du Centre Joachim-Tremblay, une décision sera prise à la séance du conseil du 14 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Aucune question

2020-12-270

**6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 19 h 25.

ADOPTÉ.

---

Lina Lafrenière  
Mairesse

---

Joelle Rancourt  
Adjointe à la direction générale et  
secrétaire-trésorière adjointe

Je, Lina Lafrenière, mairesse de la Ville de Macamic, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

---

Lina Lafrenière  
Mairesse